



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Léonard de Vinci, salle René Char en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 30 VOTANTS : 32

**Étaient présents :**

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Claude BENHAÏM donne procuration à Adelaïde HAMITI, Uriell MARQUEZ donne procuration à Jacqueline HUCHIN

**Absents :**

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE, Sébastien CÉLERIN

**Secrétaire :**

Maria GUIDEC

\*\*\*\*

**Objet : Approbation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)**

Le projet éducatif de territoire (PEdT) est une convention de partenariat signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Éducation Nationale et la commune, qui vise à renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des familles, des enfants et des jeunes de Montigny-lès-Cormeilles.

Le PEdT actuel arrive à son terme. Ce dispositif concernait le public petite enfance, enfance et jeunesse.

Ce PEdT s'adresse aux partenaires éducatifs. Il a été réalisé et finalisé lors d'une réunion du comité de pilotage le 17 janvier 2025, qui en a adopté les principes.

Ce projet est une base de travail sur laquelle doivent s'appuyer les responsables de structures pour réaliser leurs projets pédagogiques. Il fixe les orientations éducatives de la Commune et de ses partenaires.

Les axes du nouveau PEdT sont :

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20250619-DEL25\_060-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2025  
Date de réception préfecture : 20/06/2025

- le bien-être des enfants et des jeunes accueillis en favorisant la coéducation et la cohérence des propositions éducatives,
- contribuer à l'éducation de la citoyenneté et du vivre-ensemble.

Un bilan annuel sera organisé avec les membres du comité de pilotage en fin d'année scolaire afin d'adapter le projet en fonction des retours et des difficultés éventuellement rencontrées.

Le PEdT permet à la Commune :

- de bénéficier d'un fonds de soutien de l'État,
- d'obtenir un assouplissement du taux d'encadrement sur les temps périscolaires.

La Convention Territoriale Globale (CTG) et le PEdT sont étroitement liés, car le PEdT s'inscrit souvent dans le cadre plus large de la CTG. Ensemble, ils permettent de :

- Créer un environnement éducatif cohérent qui prolonge le service public d'éducation ;
- Mobiliser les ressources locales pour répondre aux besoins éducatifs des enfants ;
- Encourager la coopération entre les différents acteurs éducatifs pour une meilleure efficacité des actions menées.

Dans ce cadre, il est donc prévu de faire coïncider la durée des deux dispositifs. Le nouveau PEdT aura donc une durée de cinq années.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet éducatif de territoire 2025-2030, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1 et R. 551-13,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1 et suivants,

Vu le décret n° 2015-996 en date du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013- 595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

Vu l'avis de la Commission des Affaires scolaires, Enfance et Petite Enfance du 11 juin 2025,

Vu le projet de Projet Éducatif de Territoire (PEDT),

Considérant que la commune de Montigny-lès-Cormeilles s'investit résolument depuis plusieurs années dans des politiques éducatives contribuant au bien-être et à la réussite des jeunes ignymontains,

Considérant l'intérêt de la commune à formaliser au sein d'un Projet Éducatif de Territoire toutes les dynamiques du territoire en faveur de la réussite scolaire et éducative,

Considérant la volonté de la commune de mettre en place des actions cohérentes pour pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des enfants et familles,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver le projet de Projet Éducatif de Territoire pour la période 2025-2030.

**Article 2** : D'adopter les termes de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial 2025/2030.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ses avenants et ses annexes éventuels, avec Monsieur le Préfet du Val d'Oise, Monsieur le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise, représentant Madame la Rectrice d'académie et Madame la Directrice de la Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**Article 5** : De dire que le Projet Éducatif de Territoire est en vigueur pour une durée de cinq ans.

**Article 6** : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet de la ville le : 20/06/2025

Signé électroniquement par :  
Jacqueline HUCHIN  
Le 20 juin 2025  
Accusé de réception en préfecture  
095-219304248-20250619-DEL25\_060-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2025  
Date de réception préfecture : 20/06/2025

## **Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial 2025 / 2030**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

**Vu** le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- Le maire de la commune de **MONTIGNY-LES-CORMEILLES**, dont le siège se situe 14 rue Fortuné Charlot 95370 Montigny-lès-Cormeilles
- Le préfet du Val d'Oise
- Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise, agissant sur délégation de la rectrice d'académie
- La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Val d'Oise

Conviennent ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants de Montigny-lès-Cormeilles dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

### **Article 2 : Partenariats**

Le projet éducatif territorial / plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- Education Nationale et le SDJES
- CAF
- Associations de parents d'élèves

- Associations sportives, culturelles, environnementales de la commune
- Association d'éducation populaire
- Ecole municipale de musique, de théâtre, et de danse
- Service de l'action culturelle
- Service des sports et de la vie associative
- Le CCAS porteur juridique du PRE
- Le service prévention (porteur du CLAS)
- La police municipale

### **Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial**

Le maire et ses partenaires conviennent des objectifs établis autour de 5 grands axes :

**Axe n°1** : Améliorer l'environnement éducatif

**Axe n°2** : Diversifier l'offre de parcours des enfants afin de favoriser leur autonomie

**Axe n°3** : Permettre la réussite scolaire de tous, grâce à une socialisation dès le plus jeune âge

**Axe n°4** : Transmettre les valeurs de la République et développer le civisme des enfants

**Axe n°5** : Développer l'ouverture sur le monde et sur les autres cultures des enfants

### **Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial**

Le maire et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial sur lequel figure la liste des écoles concernées.

Ce descriptif comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées.

### **Article 5 : Engagements de la collectivité**

La collectivité s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial ainsi qu'à en faire l'évaluation.

Elle s'engage à informer tous les acteurs du projet éducatif sur son territoire, ainsi qu'à mettre en place les moyens de formation nécessaires à sa mise en œuvre.

### **Article 6 : Engagements de l'Etat**

Accusé de réception en préfecture 095-219504248-20250619-DEL25_060-DE Date de télétransmission : 20/06/2025 Date de réception préfecture : 20/06/2025
--

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial ;
- soutenir financièrement la collectivité en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;

### **Article 7 : Engagements de la CAF**

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité ;
- assurer le suivi du projet éducatif territorial conjointement avec les services de l'Etat ;
- verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;

### **Article 8 : Pilotage**

Le pilotage du projet est assuré par la collectivité de Montigny-lès-Cormeilles.  
Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

### **Article 9 : Mise en œuvre et coordination**

La coordination du projet est assurée par la collectivité de Montigny-lès-Cormeilles.

### **Article 10 : Evaluation**

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage. Ces temps de travail ont pour objectifs d'échanger sur le projet et les actions menées permettant d'atteindre les objectifs fixés par le PEdT.

### **Article 11 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de cinq années scolaires du :  
**1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2030.**

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

A Montigny-lès-Cormeilles, le ...../...../ 2025

La commune de Montigny-lès-Cormeilles,  
représentée par son maire

Le préfet du Val d'Oise

Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale du Val d'Oise

La directrice de la caisse d'allocations  
familiales (CAF) du Val d'Oise

2025-2030

# PEDT

## PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



# Sommaire

Préambule .....	3
Le PEDT : Définition.....	3
Diagnostic et présentation de la ville.....	5
Etat des lieux .....	5
 Pour les 0-3 ans.....	5
 <i>Pour les 3-12 ans</i> .....	12
 Pour les + 12 ans.....	14
Les modalités d'inscription et d'information des familles .....	16
Fonctionnement et articulation des activités.....	17
Atouts et contraintes du territoire .....	17
Une politique éducative forte : les dispositifs existants.....	19
Objectifs du PEDT de Montigny-lès-Cormeilles.....	25
Finalités et modes d'évaluation du PEDT .....	26
Le comité de pilotage.....	27

## **Préambule**

La Commune de Montigny-lès-Cormeilles, bien qu'équipée de nombreuses structures à destination de nos plus jeunes, connaît des modifications tant démographiques que conjoncturelles.

Ainsi, la Municipalité a la forte volonté de mettre en place des actions cohérentes et coordonnées et de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des enfants et familles.

La Commune de Montigny-lès-Cormeilles et ses 22 390 habitants est particulièrement attachée à l'éducation. Elle dispose de ce fait d'infrastructures adaptées aux besoins des enfants dans leurs différents environnements (familiaux, sociaux et culturels) et consacre une part importante de son budget (25% du budget communal) à leur entretien et à d'autres formes de soutien aux activités scolaires, extrascolaires et périscolaires à destination des enfants.

Par ailleurs, de nombreuses actions tournées vers l'éducation ont été engagées ces dernières années.

Dans la continuité du projet initié en 2018 et poursuivi jusqu'en 2025, la ville s'engage dans l'amélioration des stratégies d'apprentissage et le renforcement des liens entre les différents acteurs éducatifs.

Ainsi, c'est dans la continuité de ces actions et dans le souci de les mettre en cohérence que la commune de Montigny-lès-Cormeilles souhaite aujourd'hui participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes. A cette fin, la reconduction du Projet Educatif Territorial permettra de coordonner l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, animateurs de centres de loisirs, intervenants associatifs, Atsem...) grâce à une réflexion globale sur l'enfant dans ses différents environnements (familiaux, sociaux, sportifs et culturels).

Le Projet Educatif Territorial servira donc à animer les dispositifs éducatifs existants en fédérant les acteurs, dans le but d'articuler et d'équilibrer les temps scolaires et les temps libres afin de favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire de tous les enfants.

## **Le PEDT : Définition**

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) est un projet évolutif partenarial qui vise à :

- Développer sur un territoire donné une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes.
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie, et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.

Le PEDT repose sur une stratégie éducative établie à l'issue d'un diagnostic précis des besoins culturels, artistiques, sportifs, et sociaux des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Il doit répondre à des besoins d'espace, de temps, de rythme de vie, d'activités de loisirs, de santé, de transport, de logement, d'orientation et d'information.

Le PEDT mobilise toutes les ressources d'un territoire afin de garantir cette continuité éducative. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation en complémentarité avec celui-ci. Enfin, le versement de l'aide du fonds de soutien permettant de développer les activités périscolaires est subordonné à la mise en place du PEDT.

## **Qu'est-ce que le CTG ? (un renouvellement prévu pour 2026)**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un cadre qui permet de formaliser l'organisation des actions éducatives sur un territoire donné. Elle vise à rassembler tous les acteurs éducatifs pour garantir une approche cohérente et complémentaire des différentes initiatives. Les objectifs de la CTG incluent :

Coordonner les actions éducatives entre les différents acteurs (écoles, associations, services municipaux).

Développer une offre éducative de qualité qui répond aux besoins des enfants et des familles.

Faciliter l'accès aux droits et aux ressources éducatives pour tous les enfants.

## **Relations entre CTG et PEDT**

Le CTG et le PEDT sont étroitement liés, car le PEDT s'inscrit souvent dans le cadre plus large de la CTG. Ensemble, ils permettent de :

Créer un environnement éducatif cohérent qui prolonge le service public d'éducation.

Mobiliser les ressources locales pour répondre aux besoins éducatifs des enfants.

Encourager la coopération entre les différents acteurs éducatifs pour une meilleure efficacité des actions menées.

En résumé, le CTG et le PEDT sont des outils complémentaires qui visent à améliorer la qualité de l'éducation et à garantir une continuité éducative pour tous les enfants au sein des collectivités. Ils favorisent la collaboration entre les acteurs éducatifs et permettent de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles.

## **Les caractéristiques du PEDT de Montigny-lès-Cormeilles**

**Durée du projet : 5 ans.**

**Périmètre du projet :** le PEDT concerne les activités proposées sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire aux enfants des établissements primaires (écoles maternelles et élémentaires) et collège, ainsi que les enfants fréquentant les services petite enfance de la ville de Montigny-lès-Cormeilles.

### **Diagnostic et présentation de la ville**

La commune de Montigny-lès-Cormeilles est, par sa topographie, découpée en deux zones : le secteur Nord, s'étendant dans la vallée de Montmorency et le secteur Sud, qui s'étale sur les flancs de la butte de Cormeilles. Au cœur de la ville se situe le quartier prioritaire des Francs.

La population de Montigny-lès-Cormeilles est de 22 390 habitants. Elle est caractérisée par sa jeunesse : les moins de 30 ans et particulièrement les moins de 14 ans représentent une part importante de la population. L'éducation, les activités et les services proposés aux jeunes font donc partie des enjeux majeurs de la commune.

### **Les effectifs enfants scolarisés sur la ville en 2025**

ENFANTS MATERNELS	ENFANTS ELEMENTAIRES	TOTAL
<b>1084</b>	<b>1729</b>	<b>2813</b>



Pour les 0-3 ans

## Service Petite Enfance

*Le service Petite Enfance, rattaché au Pôle « Services à la Population », se situe 8 rue Simone-de-Beauvoir à Montigny-lès-Cormeilles.*

*Situé au cœur du quartier des Frances et à proximité des lieux d'accueil des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux, il comporte dans ses locaux une salle d'accueil pour le Relais Petite Enfance (RPE) et pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ainsi que les bureaux administratifs de l'ensemble de la crèche familiale et du Multi-Accueil.*

*Des temps de réunions sont prévus régulièrement avec l'ensemble des services menés par la responsable Petite Enfance et la coordinatrice et en interne sur chaque EAJE par les directeurs.*

### **1. Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ou EAJE**

#### **a) Les Etablissements Municipaux**

##### **Le Multi Accueil**

Cet établissement d'accueil collectif de 16 places est situé 6 rue Simone de Beauvoir.

Il propose actuellement 12 places d'accueil régulier et 4 places d'accueil occasionnel. Les accueils en journée complète se font dès 8h et jusqu'à 19h tandis que les accueils occasionnels se font en demi-journée (8h30/12h ou 13h30/18h).

La structure est fermée une semaine à chaque petite vacance scolaire et trois semaines l'été.

La direction de l'établissement est placée sous la responsabilité d'un éducateur de jeunes enfants diplômé d'Etat. Le personnel auprès des enfants est constitué d'une éducatrice de jeunes enfants et de deux agents Petite Enfance. Un agent travaille 4h30/jour pour la réchauffe des repas, l'entretien des sols, du mobilier et du linge. La Responsable Santé et Accueil Inclusif du pôle petite enfance, infirmière puéricultrice, s'assure de garantir le respect des conditions sanitaires, contrôle et valide l'administration des médicaments le cas échéant.

##### **Son fonctionnement**

Chaque admission d'enfant se fait via une période de familiarisation afin de travailler la séparation, se découvrir mutuellement (enfants/parents et agents) et établir un climat de confiance, d'écoute et d'attention.

Veillant à leur santé et à leur sécurité dans un lieu chaleureux et idéal pour la socialisation, l'équipe verbalise simplement les règles et argumente les interdits afin de responsabiliser les enfants.

Notre pédagogie de l'autonomie se base sur de l'encouragement et sur une coopération entre adultes et enfants. Nous aidons ces derniers à prendre conscience de leurs capacités à faire seul en les accompagnant par les mots, le regard ou l'attitude, en les soutenant dans leurs décisions de faire par eux-mêmes, en valorisant les prises d'initiatives et en favorisant une démarche pédagogique autour du fait d'être acteur de sa vie.

## **La Crèche Familiale**

Cet établissement d'accueil familial, ouvert en 1970, dispose d'un agrément de 40 places.

Les bureaux de la crèche, situés 8 rue Simone-de-Beauvoir, sont intégrés au pôle petite enfance et l'espace d'accueil collectif des enfants est situé au 4 rue Simone-de-Beauvoir, lieu implanté dans le secteur des Fossettes au sein du quartier des Frances.

L'établissement assure l'accueil régulier d'enfants au domicile d'assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h, avec des fermetures annuelles de 3 semaines en août, une semaine en décembre, et d'un pont en Mai.

L'équipe est composée d'une Directrice, éducatrice de jeunes enfants de formation et d'une éducatrice de jeunes enfants de terrain, garantes du projet pédagogique.

Les bureaux administratifs sont ouverts de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

La Responsable Santé et Accueil Inclusif du pôle petite enfance, infirmière puéricultrice, s'assure de garantir le respect des conditions sanitaires, contrôle et valide l'administration des médicaments le cas échéant.

Les 13 assistantes maternelles agréées sont employées directement par la ville. Elles peuvent accueillir jusqu'à 3 enfants chacune à leur domicile.

## **Son fonctionnement**

L'accueil des enfants s'effectue :

- Au domicile des assistantes maternelles : Du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Il est nécessaire de prendre le temps d'établir une relation basée sur la confiance et la communication. L'enfant a aussi besoin de s'habituer et s'adapter à de nouveaux repères. Ce temps d'adaptation est essentiel aux parents et à l'enfant pour débiter une séparation. La période d'adaptation s'effectue sur une semaine. Un soutien est apporté aux parents et à l'assistante maternelle par l'équipe d'encadrement de la crèche familiale.

L'équipe encadrante est amenée à effectuer des visites régulières au domicile des assistantes maternelles de manière inopinée ou sur leur demande. Ces visites ont plusieurs orientations : suivi, contrôle des sécurités, renouvellement de leur agrément par délégation du Conseil Départemental. L'accueil de qualité de l'enfant et de sa famille est une des préoccupations premières de l'équipe encadrante.

C'est un moment d'échange, de soutien entre professionnelles de la petite enfance. Au regard des observations faites à domicile, des ajustements dans les pratiques peuvent être demandés par l'équipe encadrante en lien avec le projet pédagogique de la structure.

- Aux accueils-jeux : à minima 4 jours par semaine, de 9h à 11h.

C'est un temps collectif pour les enfants organisés par l'éducatrice de terrain. Il varie en fonction d'un planning pré établi et est évolutif tout au long de l'année. L'organisation des séances tient compte de leur âge et de leur développement.

Les accueils-jeux ont pour objectif de favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant dans un climat de bien-être et de respect. Les activités proposées sont adaptées à l'âge des enfants. Le temps d'activité varie en fonction du développement et de l'intérêt des enfants à y participer. Les activités ne sont pas obligatoires pour les enfants, ils sont libres de faire leurs propres choix.

A chaque séance, une assistante maternelle à tour de rôle est tenue de rester. Elles participent à l'animation du lieu en proposant des activités, chansons.... La participation régulière des assistantes maternelles permet aux enfants de connaître d'autres adultes qui seraient susceptibles de les accueillir lors de remplacements.

Les enfants apprennent à partager, à créer des relations avec les autres, à exprimer leurs émotions par le langage verbal et non verbal. La confiance en eux qu'ils vont acquérir pendant cette période facilitera leur intégration à l'école.

L'aménagement de l'espace est réfléchi en équipe afin que les jeux et jouets soient à disposition des enfants pour qu'ils puissent s'en saisir et profiter de tout ce qui les entoure à leur rythme.

#### **b) Les établissements privés implantés sur la commune :**

Trois crèches d'entreprises gérées par des groupes privés sont implantées sur la commune, avec lesquelles la municipalité a passé un contrat de réservation de places.

Les places municipales dans ces établissements sont attribuées et suivies par la Commission d'attribution des places selon la procédure commune à l'ensemble des établissements.

Ces trois établissements proposent un accueil collectif, régulier et/ou occasionnel. Ils sont ouverts du lundi au vendredi avec des périodes de fermeture n'excédant pas 5 semaines/an.

- La crèche Eugène Delacroix (Groupe Babilou Evancia)

Ouvert en septembre 2014 au sein du quartier des Frances, cet établissement agréé pour 26 places, dont 6 réservées par la municipalité.

- La crèche « Les Explorateurs de Montigny » (Groupe Les Bébés Explorateurs) :

Ouvert en septembre 2019 au sein du quartier de la gare, cet établissement est agréé pour 28 places, dont 18 réservées par la municipalité.

- La crèche « Les Mirabelles » (Groupe La Maison Bleue)

Ouvert en septembre 2024 au sein du quartier des Frances, cet établissement est agréé pour 33 places en septembre 2025 dont 22 places réservées par la municipalité pour l'année 2025 et dégressives jusqu'à 15 places en 2027.

## **2. Les autres structures Petite Enfance municipales**

- Relais Petite Enfance ou RPE

Le Relais Petite Enfance, ouvert depuis janvier 2014, se situe dans le pôle petite enfance. La responsabilité et l'animation du RPE sont confiées à une éducatrice de jeunes enfants diplômée d'Etat à temps plein.

C'est un lieu d'informations et d'accompagnement pour les parents cherchant une place d'accueil et devenant employeur d'un(e) professionnel(le) de l'accueil individuel.

C'est aussi un lieu ressource pour les professionnels de l'accueil individuel : informations sur leur statut, accompagnement dans l'exercice de leur profession, rencontre avec d'autres professionnel(le)s de la petite enfance.

En complément de ces activités, le RPE propose des temps d'accueils collectifs nommés « matinées-jeux », ouverts aux enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile.

Les matinées-jeux sont destinées aux enfants âgés de 0 à 3 ans. Elles se déroulent en matinée, chaque semaine, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis.

### **Son fonctionnement**

La responsable met à disposition des jeux variés et propose des activités adaptées à l'âge, aux besoins et aux capacités des enfants. De par sa formation, elle est à même d'accompagner les professionnel(le)s en ce qui concerne la prise en charge des jeunes enfants.

Pour les enfants, la finalité des matinées-jeux est de leur permettre -dans une dimension de plaisir- de jouer et de découvrir de nouvelles expériences, de favoriser l'autonomie et d'avancer petit à petit vers la socialisation, en partageant un espace de jeux avec des pairs.

Et ceci, sans obligation de participer ou attente de résultat, mais avec l'accompagnement de l'adulte et dans le respect de ses capacités ainsi qu'une bonne connaissance de ses besoins de tout-petit.

Pour les professionnel(le)s de l'accueil individuel : Ils participent aux activités du RPE sur la base du volontariat, sur inscription, et avec l'accord parental des enfants qui leur sont confiés. Ces moments conviviaux permettent aux professionnel(le)s de l'accueil individuel de se rencontrer, de se réunir et de pouvoir partager des connaissances et expériences professionnelles.

- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents ou LAEP

Dans sa volonté de développer les actions en direction des familles avec de jeunes enfants, et en complément des structures petite enfance existantes, la municipalité a ouvert en 2017 le LAEP (lieu d'accueil enfants parents).

Ce lieu de soutien à la parentalité et de renforcement du lien social accompagne les familles dans leur cheminement éducatif en proposant des séances d'accueil mixte adulte /enfant autour du jeu, dans un cadre de loisirs et d'échanges conviviaux.

### **Son fonctionnement**

L'équipe du LAEP est composée de quatre accueillants, dont un référent, engagés dans la dynamique du réseau des LAEP (formations, supervisions et réunions) et se relaient sur les séances.

Il est ouvert aux enfants jusqu'à 4 ans (6 ans pour les enfants porteurs de handicaps non scolarisés), accompagnés de parent(s) ou grand(s)-parents(s) : deux adultes maximum. L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne et ne peut être confié aux accueillants.

Les séances ont lieu de 9h à 11h, le mardi hors vacances scolaires et jours fériés, et se déroulent dans l'espace du Relais Petite Enfance. L'accueil y est gratuit, sans condition d'inscription, de réservation ni d'assiduité, sans condition de temps de présence minimale ni de régularité et sous couvert de l'anonymat et du volontariat.

Ces principaux objectifs sont :

- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif,
- Elargir le champ des relations sociales, voire lutter contre l'isolement des familles,
- Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant,
- S'appuyer sur la présence rassurante du parent pour passer du cercle familial à la sphère sociale, au rythme de chacun.

### **A ces fins, l'équipe d'accueillants veillera à :**

- Se montrer disponible pour un dialogue et une écoute, neutres et sans jugement,
- Soutenir la relation parent/enfant en valorisant les compétences de chacun et sans intervention superflue,
- Proposer des espaces à expérimenter librement dans un cadre sécurisé et bienveillant, sans obligation ni attente,
- Accueillir les échanges entre participants ou au intrafamiliaux dans un climat respectueux de chacun,
- Le cas échéant, réguler l'ambiance du groupe et faire respecter les règles de vie et de sécurité dans la structure.



## ETABLISSEMENTS

- 6 Accueils de loisirs (agrémenté par la SDJES)
- 7 Accueils périscolaires (agrémentés par la SDJES)
  - 7 Ecoles primaires
  - 1 école élémentaire
  - 1 école maternelle
- 2 établissements enseignement secondaires
- 1 Ecole de musique et de danse

Etablissement	Adresse
Ecole Paul-Bert Maternelle	Allée Watteau
Ecole Paul-Bert élémentaire	Rue Alfred-de-Musset
Ecole Paul-Cézanne	132 rue du Général-De-Gaulle
Ecole Emile-Glay	77 rue Fortuné-Charlot
Ecole du Centre	5 rue Jacques-Verniol
Ecole Georges-Braque	8 rue Auguste-Renoir
Ecole Henri-Matisse	14 rue Auguste-Renoir
Ecole Yves-Coppens	3 rue Simone-Veil
Ecole Vincent-Van-Gogh	Allée Vincent-Van-Gogh
Collège Louis-Aragon	1 place Eugène-Delacroix
Collège Camille-Claudel	Rue de Verneuil
Ecole municipale de Musique, de Théâtre et de Danse	Allée Pierre-Boulez, 5 rue Van-Gogh

### Les accueils périscolaires et extrascolaires

Etablissements	Adresse
Accueil périscolaire et extrascolaire Paul-Bert	Allée Watteau
Accueil périscolaire Paul-Cézanne	132 rue du Général-De-Gaulle
Accueil périscolaire et extrascolaire Emile-Glay	77 rue Fortuné-Charlot
Accueil périscolaire Centre	5 rue Jacques-Verniol
Accueil périscolaire Georges-Braque	8 rue Auguste-Renoir
Accueil périscolaire Henri-Matisse	14 rue Auguste-Renoir
Accueil périscolaire et extrascolaire Yves-Coppens	3 rue Simone-Veil

## Etablissements scolaires primaires

La Ville de Montigny-lès-Cormeilles compte 9 écoles publiques (1 école maternelle, 1 école élémentaire et 8 groupes scolaires), pour 133 classes en 2025.

La taille des écoles varie de 6 à 14 classes.

Une école élémentaire accueille des ULIS (enfants en inclusion dans les classes), ainsi que la classe externalisée de l'institut médicoéducatif (IME).

### *Les effectifs scolaires :*

Les effectifs des écoles sont à la rentrée 2024 de 2826 soit 23 enfants de moins qu'en 2022.

La moyenne d'élèves par classe est de 22 en maternelle et de 21 en élémentaire.

### *L'organisation du temps scolaire :*

Au niveau des horaires scolaires, pour la rentrée de septembre 2024, les horaires de l'ensemble des écoles sont les suivants : lundi/mardi/jeudi/vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30. Ces horaires sont uniformisés sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires.

## Etablissements d'enseignement secondaire

Deux collèges sont implantés sur la ville. Le collège Louis-Aragon, classé REP, dans le secteur nord de la ville et le collège Camille-Claudé dans le secteur Sud.

Il n'y a pas, sur Montigny-lès-Cormeilles, d'établissement primaire d'enseignement privé, ni de lycée d'enseignement général ou professionnel.

## Fonctionnement et articulation des activités

Depuis la rentrée 2018, en concertation avec les différents partenaires éducatifs, la ville est revenue à la semaine de 4 jours d'école, cette proposition a été validée par le Directeur Académique de l'Education Nationale.

Conformément au décret du 23 juillet 2018, l'organisation des activités est mise en place dans le cadre du périmètre suivant :

- Périscolaire : tous les accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi.
- Extrascolaire : les vacances scolaires.

## Horaire scolaire et périscolaire

	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL
LUNDI	7H-8H30	8H30-11H30	11H30-13H30	13H30-16H30	16H30-19H
MARDI	7H-8H30	8H30-11H30	11H30-13H30	13H30-16H30	16H30-19H
MERCREDI	Accueil de loisirs 7h00/19h00				
JEUDI	7H-8H30	8H30-11H30	11H30-13H30	13H30-16H30	16H30-19H
VENDREDI	7H-8H30	8H30-11H30	11H30-13H30	13H30-16H30	16H30-19H



JEUNESSE + 12 ans

## Le SMJ 2 Collèges

Les modalités du service jeunesse :

Le règlement définit les conditions d'inscriptions et les modalités de fonctionnement des activités proposées par le service municipal de la jeunesse.

Il fixe ainsi les dispositions d'accueil et de prise en charge des jeunes par le service jeunesse dans le cadre des orientations de la municipalité et le respect des règles de sécurité et d'hygiène définies par la législation en vigueur.

La commune de Montigny-lès-Cormeilles souhaite faire de ces temps d'accueil, des moments privilégiés où chacun peut avoir accès à des activités ludiques, créatives, artistiques, culturelles ou sportives dans une ambiance de convivialité.

Les objectifs de cette démarche éducative sont de faciliter l'accès à la socialisation, à la citoyenneté, à l'autonomie, pour tous afin de permettre le développement personnel.

Pour répondre aux orientations municipales, le service jeunesse développe actuellement cinq axes d'interventions :

- L'accès aux loisirs (programme saisonnier d'activités et de sorties)
- L'accès aux nouvelles technologies et à l'e-administration (Espace numérique)
- L'accès à la pratique et à la création musicales (Espace de pratiques musicales)
- L'information jeunesse (Point Information Jeunesse)
- Le Fab Lab (espace de création)

### LE PUBLIC

Au regard des orientations politiques le service jeunesse s'adresse :

- ➔ Les accueils des activités de loisirs :
  - Aux jeunes domiciliés à Montigny-lès-Cormeilles de 11 ans (ou entrés en sixième) à 25 Ans,
  - Aux jeunes domiciliés dans une autre commune hébergée ou en vacances dans leur famille résidant à Montigny-lès-Cormeilles dans la mesure des places disponibles,
- ➔ Les accueils de l'Espace numérique :
  - A tous les publics à partir de 11 ans y compris les adultes et les seniors
- ➔ Les accueils du PIJ s'adressent :
  - A tous les jeunes de 15 à 25 ans selon les critères d'engagements de la charte de l'information jeunesse

Les enfants sont accueillis généralement dans les locaux de l'espace Nelson-Mandela, les structures sportives de la ville, les hébergements prévus lors des mini-séjours, et sur les espaces publics ou privés où sont organisées les animations de proximité et de quartier.

LES HORAIRES :

Accueil public :

- De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

Accueil Jeunes

Pendant la période scolaire, l'accueil des jeunes, au sein de l'espace Mandela, est assuré de :

- 15h30 à 19h les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- 14h à 19h les mercredis

Pendant les vacances scolaires :

- De 10h à 12h et de 13h30 à 19h du lundi au vendredi
- Ouverture le premier samedi de chaque période de 13h30 à 18h30

\* les horaires peuvent varier en fonction de la programmation et de la période (13h – 20h pendant l'été)

Espace numérique :

Pendant la période scolaire :

- De 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Pendant les vacances scolaires :

- De 9h à 12h

Fab Lab :

Pendant la période scolaire :

- Les lundis et jeudis de 16h30 à 19h
- Les mercredis, horaires à définir selon les projets

Pendant les vacances scolaires :

- Mise en place de stages et d'ateliers (horaires à définir selon la programmation jeunesse)

Espace de pratique musicale :

- Accueil sur créneau les mardis et vendredis de 18h à 22h et les mercredis de 14h à 19h

## **Les modalités d'inscription, d'information et de facturation**

Toutes ces activités en direction de l'enfance jeunesse, sont soumises à inscription et réservation.

Les usagers ont accès à un espace numérique dédié appelé « portail famille » par lequel ils peuvent effectuer les démarches.

### Inscription

Les familles ayant procédé à l'inscription scolaire de leurs enfants auprès de l'espace famille ou via le site internet de la ville, peuvent accéder à la réservation via le portail famille aux différents temps péri et extrascolaire.

L'inscription peut se réaliser à l'année ou d'une semaine à l'autre (au plus tard le mardi de la semaine précédente).

*Les mercredis (7h-19h) :* La réservation concerne les enfants scolarisés, jusqu'à leurs 12 ans révolus dont les deux parents travaillent ainsi qu'aux parents seuls exerçant une activité professionnelle ;

*Les vacances scolaires :* La réservation doit être renouvelée à chaque période de vacances scolaires au plus le 20 du mois précédent.

Tarification : les tarifs pour les activités périscolaires sont votés par le conseil municipal et organisés en 5 tranches.

### Communication

L'information aux familles s'effectue par le biais de mailings, courrier, plaquette, site internet de la ville, via leurs représentants dans les conseils d'écoles et les réunions parents d'élèves.

### Tarification

Les tarifs, sont votés par le Conseil Municipal.

Ils sont répartis en 4 catégories en fonction du coût moyen de l'activité et calculé en fonction du quotient familial de la famille.

Seul le tarif concernant les sorties familiales se déclinent en fonction des tranches d'âges :

- Moins de 6 ans
- De 6 à 15 ans
- Plus de 16 ans et adultes

## Atouts et contraintes du territoire

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DE QUALITE.

Equipements sportifs	Equipements culturels
Espace Robert-Menièr (dojo et boulodrome).	Bibliothèque Georges-Brassens (Établissement d'usage).
Stade du Bois Barraix (2 terrains de football, 1 terrain d'entraînement, 1 piste d'athlétisme)	Centre culturel Picasso (spectacle vivant – cinéma).
Complexe Carlier : 2 terrains de tennis, 1 gymnase et 1 terrain de football synthétique	Ecole municipale de musique, de théâtre et de danse
Complexe des Francs : Espace Léonard-de-Vinci (1 salle multi-activités) et COSEC (Hall des sports, dojo, salle de danse et salle de gymnastique), un terrain synthétique, et un plateau d'évolution en accès libre.	Espace d'exposition à l'espace Corot (établissement d'usage) et Micro-Folie (musée numérique)
En extérieur : 4 sites en libre accès avec des équipements multisports (football, basket, handball) : Carlier, Cézanne, Van-Gogh et Renoir.	Ferme pédagogique
Piscine intercommunale	
Salle Lilian Thuram	Centre d'interprétation (musée sur l'histoire sociale et urbaine de la ville)
Salles de danse de l'espace Nelson-Mandela	

En plus de ces équipements, la ville de Montigny-lès-Cormeilles bénéficie d'atouts préexistants concernant l'éducation :

- Un partenariat de qualité avec l'Education Nationale (Inspecteur départemental, directeurs d'écoles, enseignants), les parents d'élèves et la communauté éducative dans son ensemble.
- Un taux de scolarisation des plus de 3 ans correct
- Un programme de Réussite Educative existant depuis 2007
- Un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (l'un est porté par la ville et dédié aux collégiens, l'autre est porté par une association et dédié aux primaires)
- Un tissu associatif développé, avec lequel la ville a de bonnes relations, permettant de proposer des activités diversifiées
- Pour la mise en œuvre du PEDT sur le temps scolaire, extrascolaire et périscolaire, la Commune investit sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants :
  - Planification et mise à disposition des installations sportives municipales pour les élèves du primaire sur les temps scolaires.

- Gestion des plannings de la natation scolaire permettant à tous les enfants d'avoir accès aux séances de natation.
- Organisation d'un Challenge natation en concertation avec la ville et l'agglomération Val Parisis qui gère la piscine, permettant ainsi aux enfants de s'épanouir pleinement dans les activités nautiques. Ce Challenge donne un aspect ludique et est source de motivation dans un apprentissage qui peut apparaître complexe pour certains enfants.
- Mise à disposition des bus favorisant l'accès à l'apprentissage de la natation et au complexe sportif des Francs pour les classes élémentaires.
- Convention avec certaines associations permettant un apprentissage tout au long de l'année (Escrime).
- Sur les temps extrascolaires, la mise en place des ateliers sportifs également (maternelle et primaire) : stages multisports ouverts aux 6-12 ans pendant les vacances 'automne et de printemps, et pour les 4-6 ans aux vacances d'hiver.

## **Une politique éducative forte : les dispositifs existants**

### ➤ Le soutien de la ville sur le temps scolaire

35 assistants territoriaux spécialisés des écoles maternelles (A.T.S.E.M.) travaillent aux côtés des enseignants de maternelle.

Employés et rémunérés par la ville, ils sont placés sous la double responsabilité de l'Éducation Nationale et de la ville de Montigny-lès-Cormeilles :

- Sur le temps scolaire, ils assistent le personnel enseignant pour l'accueil, l'organisation des activités éducatives et l'hygiène des très jeunes enfants. Ils sont aussi en charge de l'entretien de la classe et du matériel pédagogique ;
- Sur le temps périscolaire, les A.T.S.E.M. assurent l'organisation des repas et l'animation des temps du midi.

### ➤ Les accueils périscolaires et les accueils du mercredi

Ces accueils se déclinent en quatre temps : l'accueil du matin avant la classe, la pause méridienne, l'accueil du soir après la classe et le mercredi.

Chaque école dispose d'une salle d'accueil périscolaire spécifique puis l'utilisation des différents locaux sont déterminés en fonction des activités. Les salles de motricité et réfectoires sont les principaux espaces disponibles pour la conduite des activités. Le cas échéant, en fonction du type d'activité ou de la saison, d'autres espaces (préaux, salles d'accueil, bibliothèques) peuvent être utilisés. La ville fournit le matériel nécessaire aux activités périscolaires (jeux pour la cour de récréation, matériel pour les activités manuelles ou les jeux collectifs).

### **L'accueil du matin entre 7h00 et 8h20**

L'enfant est accueilli dans son école entre 7h00 et 8h20. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont pris en charge par les animateurs périscolaires. Un aménagement spécifique et des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposés aux enfants. Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et l'école.

### **L'accueil du soir entre 16h30 et 19h00**

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants sont pris en charge sur leur école par les animateurs périscolaires. Après un temps dédié au goûter, différentes activités leur sont proposées. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

### **La pause méridienne**

Sur chaque école, la pause méridienne est constituée d'un temps de repas et d'un temps d'animation. Le taux de fréquentation moyen d'un restaurant scolaire, et de 85 % du nombre total d'élèves.

L'équipe éducative composée d'agents de restauration d'animateurs d'A.T.S.E.M encadré par un directeur périscolaire concourt à faire de ce temps un moment privilégié de convivialité, d'échanges, et de détente.

### **L'accueil du mercredi**

Le temps du mercredi est également considéré comme un temps périscolaire. Les enfants de 3-12 ans sont accueillis au sein de différents accueils de loisirs les mercredis. Plus précisément, la ville gère 6 accueils de loisirs.

Chaque site doit élaborer un projet pédagogique.

Les activités proposées aux enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville répondent aux objectifs éducatifs. Ces projets prennent en compte les besoins physiques, intellectuels, affectifs et sociaux des enfants.

12 292 enfants ont été accueillis chaque mercredi dans les accueils de loisirs de la Ville en 2024.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la SDJES qui détermine une capacité d'accueil maximale en fonction des locaux.

### **Etudes surveillées**

Dans les écoles élémentaires, exceptée Yves-Coppens qui a une pédagogie spécifique, la Ville met en place des études surveillées. Elles sont ouvertes à tous les enfants scolarisés et se déroulent dans les salles de classes des écoles élémentaires.

## **Accueils de loisirs extra-scolaires**

Pendant les vacances scolaires, l'accueil des enfants est organisé dans les différents accueils de loisirs sur la Ville.

Les structures, déclarées auprès de la SDJES, élaborent un projet pédagogique à chaque vacance. Les projets sont réfléchis et préparés lors des réunions d'équipes afin de prévoir des activités et permettre l'organisation de temps forts. A chaque vacance, les équipes travaillent sur un thème général. Cela permet d'intégrer un fil conducteur à l'ensemble des animations afin de susciter l'intérêt des enfants.

## **Programme de réussite éducative**

L'objectif du Programme de Réussite Educative est d'accompagner les enfants âgés de 2 à 18 ans, prioritairement résidents du quartier prioritaire "Les Frances", présentant des signes de fragilité. Ce dispositif prend en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés. Ce programme répond à un double objectif partagé par la Municipalité et ses partenaires, dans le cadre des dispositifs Politique de la Ville : le premier étant de favoriser la réussite éducative de l'enfant, le second étant de développer les partenariats.

Il s'agit, dans le cadre du PRE, de construire avec le jeune et sa famille un parcours de réussite, au carrefour de l'approche individuelle et de l'approche collective. En effet, une place prépondérante est donnée aux parcours individuels et au « sur mesure » avec une intervention, s'inscrivant dans la durée, de professionnels de différentes spécialités et d'associations constituées en réseau au sein des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien. Le Programme de Réussite Educative n'est donc ni un projet scolaire (projet d'école ou projet d'établissement), ni un projet destiné à l'ensemble des enfants, mais un programme d'actions spécifiquement dédiées aux enfants ou adolescents les plus fragilisés et à leurs familles vivant dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville sur la base d'une libre adhésion. Il s'appuie sur un partenariat élargi à tous les acteurs concernés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle locale. Il décline sur la base d'un diagnostic partagé sur le territoire, une programmation d'actions qui intègre, bien évidemment, certaines actions existantes mais également de nouvelles interventions devant permettre d'apporter une aide ou de réaliser un accompagnement personnalisé des enfants ou adolescents et de leur famille visée par le Programme de Réussite Educative.

A ce titre, il s'inscrit pleinement dans la politique éducative portée par la Municipalité ainsi que dans la stratégie éducative portée par le présent PEDT.

## **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité**

Deux dispositifs CLAS existent sur la commune : « Mon collègue en poche » porté par le service Prévention de la Ville et un CLAS associatif en partenariat avec « Espace Création ». Le PEDT a été défini de façon à assurer la continuité de ces programmes, voire à envisager leur développement.

Le CLAS est un dispositif d'appui à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissements primaires jusqu'au collège. Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action définis par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.

Ce dispositif figure parmi les leviers de la politique éducative et de soutien à la parentalité portés par la Municipalité.

Les séances du CLAS ont lieu en dehors du temps de l'école, sont distinctes des actions d'aides individualisées ou de soutien scolaire mises en œuvre par les établissements scolaires. Elles sont articulées avec les projets d'établissements scolaires. Centrées sur l'enfant, les actions doivent susciter son adhésion et celle de sa famille, faciliter les relations entre les familles et l'école, accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leur(s) enfant(s) et pour les plus grands (collégiens) faciliter leur compréhension de leur environnement « territorial ».

Mis en œuvre en partenariat, le CLAS s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales, vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et concourt à la prévention des difficultés en lien avec la scolarité.

### **Dispositif intergénérationnel « Lire et faire lire »**

« Lire et Faire Lire » est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle créé en 1999.

Instaurée sur la Commune en 2014, l'action « Lire et Faire Lire », menée en partenariat avec La Ligue de l'Enseignement, s'inscrit principalement dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mais également dans le cadre de l'organisation générale périscolaire de la Commune.

« Lire et Faire Lire » a pour objectifs de développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire et dans les centres de loisirs.

L'action repose sur l'intervention de retraités bénévoles par la lecture d'histoires à l'aide de livres, d'albums ou de contes à des groupes de 5 à 6 enfants, en articulation avec le projet éducatif de la collectivité.

Cette action culturelle accompagne donc les enfants dans leur apprentissage de la lecture mais n'est pas un programme de soutien ni d'accompagnement scolaire.

La Bibliothèque intercommunale participe également à ce programme en prêtant des livres et en proposant des conseils de lecture.

### **Dispositifs de l'Education Nationale**

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont organisées dans toutes les écoles sur le temps de midi. Elles visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

## **Conseil Municipal des enfants et des Jeunes**

Un des axes forts du projet éducatif de la ville de Montigny-lès-Cormeilles, est de permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs.

Lancé en 2015, le Conseil Municipal des enfants et des Jeunes s'inscrit dans cette démarche et participe à ce projet éducatif. En effet, c'est un outil de citoyenneté démocratique qui vise une partie de la population afin de participer à la gestion des affaires de la Cité.

Les jeunes conseillers (entre 9 et 12 ans), élus dans chaque école, doivent agir sur leur environnement en étant des acteurs de la mise en œuvre de projets communs.

Les deux idées essentielles d'un conseil municipal des jeunes en termes d'identité sociale pour les adolescents, sont d'une part, agir, être acteur et représenter les autres jeunes d'une même classe d'âge, et d'autre part, découvrir, apprendre et développer sa citoyenneté au quotidien.

Pour son bon fonctionnement, le Conseil Municipal des Jeunes se doit d'être :

- Un lieu d'expression et d'écoute,
- Un lieu d'apprentissage de la citoyenneté,
- Un lieu d'action,
- Un lieu de dialogue et d'échanges avec les représentants politiques (Maire, élus, responsables de services ou autres).

Enfin, ce dispositif permet d'instaurer et de développer un dialogue intergénérationnel, favorisant l'expression de tous et de tout âge.

## **La ferme pédagogique**

Ouverte en juin 2025, la ferme pédagogique de Montigny-lès-Cormeilles a pour vocation d'accueillir tout type de public au cours de l'année. Situé dans un écrin de nature, sur la plaine des Copistes (ouest de la ville), elle sera un lieu d'expérience, de vie et d'initiation pédagogique à la nature et au monde rural. C'est un endroit privilégié pour permettre aux citoyens de rentrer en contact avec la vie animale. On y trouvera des animaux comme des vaches, des chèvres, des brebis, des ânes, des poules, etc.

### Public ciblé :

#### Les enfants des écoles et la petite enfance

La ferme accueillera les enfants pour des activités réalisées par les enseignants et les animateurs axées sur l'environnement, la nature et le bien-être animal tout au long de l'année. Et pour la petite enfance, la ferme organisera des journées de familiarisation aux êtres vivants. L'occasion de sensibiliser les plus petits au bien-être animal.

#### Les familles

L'occasion pour les familles de faire profiter les enfants d'espaces verts tout en apprenant au contact des animaux. Les enfants qui auront déjà visité la ferme avec leur école seront les premiers ambassadeurs de la ferme auprès de leur famille.

#### Objectifs de la ferme :

- Favoriser la découverte du monde agricole (métiers, pratiques, animaux...)
- Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et du bien-être animal
- Sensibiliser les habitants à la qualité des produits et de l'alimentation

#### **Le soutien de la commune aux activités scolaires**

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires :

- L'achat de fournitures scolaires : papeterie, livres scolaires.
- Pour l'entrée au collège : la municipalité offre une calculatrice à chaque élève de CM2 entrant en 6<sup>ème</sup>.
- L'organisation de classes autogérées et de classes de découvertes.
- Le numérique

La municipalité a développé l'enseignement numérique et s'est inscrit dans l'esprit de la loi de la refondation de l'école. C'est pourquoi, toutes les classes des écoles élémentaires ont été équipées de TNI (tableaux numériques interactifs) et d'ENI (d'écran numérique interactif) en maternelle pour les classes de grande section.

- Une classe est « tout numérique » sur le territoire de la ville, chaque élève de cette classe bénéficie de tablette. Les classes de CP12 sont également équipées de tablette.
- La ville a investi dans des bebop et timio afin de sensibiliser les élèves au codage.
- L'école Henri-Matisse dispose d'une web radio.
- La mise en place d'un ENT (Environnement numérique de travail) permet une meilleure communication entre les membres concernés par l'éducation de l'enfant à Montigny.

#### **Centre d'interprétation**

Un nouveau centre d'interprétation dédié à l'histoire de la ville et de ses habitants ouvrira ses portes le 30 août 2025. Situé au rez-de-chaussée de l'ancien Hôtel de Ville, la scénographie de ce nouveau centre d'interprétation offrira aux visiteurs une lecture du territoire et de ses mutations autour de dispositifs de médiation multimédia, de témoignages d'habitants et de panneaux didactiques. La Ville s'engage ainsi dans la valorisation de son patrimoine et de son histoire pour expliquer et sensibiliser, notamment les jeunes générations, à la nouvelle composition urbaine et sociologique du territoire, actuelle et à venir. Des ouvertures sur rendez-vous seront proposées gratuitement sur le temps scolaire tous les jours de la semaine (sauf mercredi). Ces ouvertures aux groupes seront accompagnées par une médiatrice qui proposera également des ateliers thématiques et des jeux d'observation.

## **Spectacle vivant**

Le centre culturel Picasso propose chaque année une sélection de 4 spectacles dédiés au jeune public pour une douzaine de représentations sur le temps scolaire. Un tarif spécifique de 3,90 € est appliqué avec une fréquentation de plus de 1600 élèves.

## **Cinéma**

Les dispositifs “école et collège au cinéma” (en partenariat avec le Conseil Départemental du Val d’Oise) et la programmation saisonnière du centre culturel Picasso permettent d’accueillir plus de 4000 élèves de la ville autour d’une sélection dédiée.

## **Expositions**

L’espace Corot accueille entre 6 et 8 expositions d’artistes plasticiens chaque année. Des visites accompagnées par une médiatrice sont proposées gratuitement sur le temps scolaire. Des rencontres avec les artistes et des ateliers d’initiations sont également régulièrement proposés.

L’espace Corot s’est équipé en 2024 d’une Micro Folie (dispositif du Ministère de la Culture) avec un musée numérique interactif. Des expositions thématiques ainsi que des visites poétiques en lien avec les artistes exposés sont également proposées aux établissements scolaires.

Ce sont près de 1500 élèves qui sont accueillis à l’espace Corot.

## **Les associations**

Ils existent plusieurs associations sportives, culturelles et éducatives à Montigny-lès-Cormeilles.

### *Les associations sportives*

Une vingtaine de clubs sportifs proposent une offre diversifiée d’activités aux enfants. Il y a les sports collectifs (Basketball, football, handball, volley), la danse (Orientale, classique, break, hip hop, modern jazz, Zumba), les arts martiaux (Judo, Jiu Jitsu, Karaté, Nihon Taï Jitsu, Taekwondo, Viet vo dao), les Sports de combat (Boxe, escrime) les sports de raquettes (Tennis, tennis de table) et autres (Gymnastique artistique féminine, pétanque, tir à l’arc, natation), badminton.

La commune propose par l’intermédiaire de son centre d’action communale une aide au sport, destinée aux enfants des familles des quotients A et B. Toutes les associations sportives sont proposées sur le site internet de Montigny-lès-Cormeilles.

### *Les associations culturelles et éducatives*

Par ailleurs, différentes associations accompagnent les enfants dans leur réussite éducative, en partenariat avec la ville et les écoles :

- La Ludothèque de Montigny « Laludo » : qui propose des jeux de société adaptés à chaque âge.
  - Espace Création : qui propose des cours d'arabe et d'anglais ainsi qu'une initiation à l'informatique et participe à l'un des C.L.A.S. Un C.L.A.S primaire qui a pour objectif de :
    - Favoriser la réussite éducative et scolaire de l'enfant.
    - Donner confiance aux enfants en leurs capacités à apprendre.
    - Apprendre à planifier et à organiser le temps de travail.
    - Dédramatiser le moment des devoirs auprès des enfants et des parents.
    - Repérer les difficultés anciennes et retravailler les bases de français et de mathématiques.
    - Développer l'ouverture culturelle, citoyenne et scientifique de l'enfant
  - Le Secours Catholique, Identités Remarquables et la MLC interviennent également dans des actions de soutien scolaire.
- Les interventions sur le temps scolaire.

La commune de Montigny lès Corneilles, soucieuse d'apporter un complément aux programmes de l'Education nationale, favorise également les interventions sur le temps scolaire, grâce à un vrai partenariat.

## **Objectifs du PEDT de Montigny-lès-Corneilles**

Le PEDT se fonde depuis plusieurs années sur différents objectifs éducatifs que la ville se propose de renforcer.

1. **Améliorer l'environnement éducatif**, cela passe par une amélioration au niveau de la communication entre tous les membres qui contribuent à l'éducation de l'enfant.
2. **Diversifier l'offre de parcours des enfants afin de favoriser leur autonomie**, en élaborant un enseignement différent, par le biais de plusieurs activités qui permettront d'accroître la responsabilité de l'enfant, (l'aide tutorat, le conseil d'enfant etc... )
3. **Permettre la réussite scolaire de tous, grâce à une socialisation dès le plus jeune âge** puis à des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés tout au long de la scolarité de l'enfant.
4. **Transmettre les valeurs de la République et développer le civisme des enfants** grâce au brassage des différents niveaux scolaires et sociaux lors des activités ainsi qu'au développement d'actions sur le vivre-ensemble, la participation citoyenne ou encore le développement durable.
5. **Développer l'ouverture sur le monde et sur les autres cultures des enfants**, notamment grâce à un apprentissage ludique des langues étrangères.

### **Les partenaires (acteurs du pilotage)**

*Les partenaires institutionnels*

SDJES

Direction départementale de l'Education Nationale

## Caisse d'Allocations Familiales

### *Les partenaires associatifs*

Les associations de parents d'élèves

Associations sportives, culturelles, environnementales de la commune

Association d'éducation populaire

### *Autres partenaires :*

Partenaires internes : école municipale de musique, de théâtre et de danse, service de l'action culturelle, service des sports et de la vie associative, le CCAS porteur juridique du PRE, le service Prévention (porteur du CLAS), la Police Municipale (organise le permis piéton en temps scolaire)

L'inspection les Enseignants, les directeurs	Les projets des écoles, les manifestations de fin d'année, les fonctionnements, activités sur les temps du midi, étude... Uniformiser les règles des locaux et de vie
Associations de Parents d'élèves	Commissions des menus, conseils d'école, sorties, activités avec les écoles
Services Municipaux	École municipale de musique, de théâtre et de danse, Atsem, police municipale, Pre, Cmej, SMJ, Prévention...
SDJES (DDCS)	Accompagnement des équipes sur les dispositifs et conseils (vacances apprenantes, protocole...)
CAF	Subvention et aide financière
Aide sociale à L'enfance (Pôle Enfance Jeunesse)	Accompagnement, aide, conseils, signalement
Associations d'éducation populaire	Formation des animateurs, accompagnement de projets, veille réglementaire, organisation de temps d'échanges

## Finalités et modes d'évaluation du PEDT

### **La mise en cohérence du projet de coopération et des dispositifs existants**

Le Projet Éducatif Territorial a pour objectif d'inscrire les actions proposées dans les écoles dans une meilleure cohérence par rapport au projet de coopération (citée plus haut). Par ailleurs, les objectifs et orientations définis par le Projet Éducatif Territorial sont directement liés à ceux des dispositifs existants :

### **Le Contrat de Ville et le Programme de Réussite Éducative**

Le PRE représente un dispositif associé aux objectifs du Contrat de Ville. Comme mentionné précédemment, le PRE a pour objectif de prévenir les situations de rupture sociale ou scolaire en agissant sur l'environnement éducatif (loisirs culturels et sportifs, éducation artistique, citoyenneté) des enfants. Le PEDT propose donc des objectifs communs à ceux du PRE et

assure le maintien de ses actions, comme le montre l'exemple de l'interprétariat, qui cherche à améliorer la communication entre la famille et les membres de l'éducation nationale.

### **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité :**

Deux dispositifs CLAS existent sur la commune

« Mon collègue en poche » et le CLAS en partenariat avec une association « Espace Création ».

Le PEDT a été défini de façon à assurer la continuité de ces programmes, voire à envisager leur développement.

### **La Convention Territoriale Globale (CTG) :**

A compter du 1er janvier 2020, la CTG est venue remplacer les anciens Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) au fil de leur renouvellement. De ce fait, la Ville a dénoncé son CEJ par anticipation au 31/12/2020, et est signataire depuis le 01/01/2021 d'une nouvelle CTG (jusqu'au 31/12/2025).

Dans le cadre de la CTG, la Ville met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernant notamment :

- La réussite éducative et scolaire,
- Le déploiement d'actions périscolaires et de loisirs,
- Le développement d'actions tournées vers la jeunesse,
- Le soutien à la parentalité

### **Les Projets d'écoles**

- Des formations seront proposées sur le temps scolaire et périscolaire pour mettre à bien les actions du projet de coopération qui sont actuellement cohérentes avec le Projet d'école de certains établissements.
- **Ecole dehors** : Trois enseignants font classe un à plusieurs jours par semaine en nature. L'objectif n'est pas de sortir se promener avec les élèves, mais bien de **construire des apprentissages grâce à l'environnement**.
- **Des classes multi-niveaux à l'école Yves-Coppens**, chacune des classes compte des élèves de PS, de MS et de GS. Afin de développer l'autonomie de chacun et de prendre en compte son rythme, les enseignants ont également modifié leurs pratiques et leur espace de travail. Chaque salle de classe a été repensée pour faciliter les apprentissages et le développement individuel. Les enseignants exposent, comment ils ont réorganisé leur enseignement et les bénéfices qu'ils en tirent, notamment en termes de différenciation pédagogique, de réussite scolaire et d'intégration sociale des enfants dès leur entrée à l'école.

### **Comité de pilotage**

Il est composé des directeurs des écoles, des directeurs périscolaires, des parents d'élèves élus, sous l'impulsion de la direction du service enfance. Il se réunit au complet 2 fois par an en début et fin d'année scolaire. Des rencontres sont organisées dans chaque école tous les trimestres.

L'évaluation du projet est réalisée quant à elle à travers la concertation des acteurs de terrain et des enfants, basée sur différents indicateurs correspondant aux objectifs fixés. A cet effet, des outils d'expression sont mis à la disposition des enfants : assemblée de conseils d'enfant, questionnaire de satisfaction numérique et proposition du conseil municipal des jeunes.

**Objectif 1 / Améliorer l'environnement éducatif par une égalité d'accès aux activités**

Indicateurs quantitatifs : effectifs des activités extrascolaires (effet de la sensibilisation des familles et enfants aux bénéfices des activités culturelles et artistiques)

Indicateurs qualitatifs : satisfaction des partenaires concernant la diversité des profils des enfants participant aux activités, ressenti des parents, et leur apport, assiduité et satisfaction des enfants.

**Objectif 2/ Diversifier l'offre de parcours des enfants et assurer une cohérence entre leurs différents temps :**

Indicateurs quantitatifs : nombre de domaines d'activités proposés sur chaque temps, nombre de réunions de concertation entre les acteurs du scolaire et périscolaire.

Indicateurs qualitatifs : poursuite des activités existantes et développement de nouvelles, satisfaction des partenaires concernant la cohérence entre les activités et les projets d'école et la résolution des problèmes de mutualisation du matériel, des locaux et satisfaction des enfants.

**Objectif 3 / Permettre la réussite scolaire de tous**

Indicateurs quantitatifs : nombre d'enfants accompagnés dans le cadre d'un C.L.A.S. ou de familles suivies par le P.R.E.

Indicateurs qualitatifs : bilan des C.L.A.S et du P.R.E., évolution des résultats scolaires, satisfaction des enseignants et des partenaires.

**Objectif 4 / Transmettre les valeurs de la République et développer le civisme des enfants**

Indicateurs quantitatifs : nombre de candidats au Conseil des enfants et des jeunes, taux de participation à l'élection, nombre d'actions organisées sur le développement durable ou la citoyenneté par ailleurs

Indicateurs qualitatifs : satisfaction des partenaires concernant la pertinence et le succès du Conseil des jeunes et de l'enfant et des autres actions développées, évolution du comportement des enfants.

**Objectif 5 / Développer l'ouverture sur le monde et sur les autres cultures des enfants**

Indicateurs quantitatifs : Nombre d'animation autour de l'apprentissage des langues étrangères.

Indicateurs qualitatifs : ressenti des enfants et partenaires sur l'évolution de ces animations.

**Responsable du projet :**  
**Miloud GOUAL – Maire**  
**95370 Montigny lès Corneilles**